

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe Artisanat

Si des progrès restent à faire, les politiques publiques menées depuis 30 ans dans la lutte contre le tabac, ont produit des résultats positifs qui se mesurent au changement de regard sur le tabac et surtout à la baisse de sa consommation.

Les effets des politiques de lutte contre la consommation excessive d'alcool sont en revanche moins probants. Or, les conséquences de l'abus d'alcool peuvent être dramatiques non seulement pour la santé et la vie sociale des personnes concernées, mais aussi pour leur entourage en raison des actes d'agressivité ou de violence qu'elles peuvent induire. S'ajoutent à cela, les risques d'accidents routiers ou professionnels provoqués par la perte de vigilance liée à l'alcool.

Autant d'impacts avérés, qui plaident pour une meilleure efficacité de la stratégie publique de lutte contre l'addiction à l'alcool.

Afin d'accroître l'efficacité de la sensibilisation de la population, l'avis appelle à renforcer la communication sur les dommages de l'alcool pour la santé. Pour cela, il souligne la nécessité de s'appuyer davantage sur les données de la recherche publique et sur des campagnes de prévention conduites indépendamment des industriels du secteur des boissons alcoolisées.

Si le groupe de l'Artisanat en comprend les objectifs, il observe que les modalités de cette préconisation peuvent aussi tendre à remettre en cause les actions menées par ces acteurs économiques pour promouvoir une consommation modérée et prévenir les comportements à risque.

Or, au regard de l'intérêt de telles démarches, le groupe de l'artisanat considère que les termes retenus par l'avis pour justifier l'exclusion des alcooliers de la politique de prévention, sont inadaptés. De même, il lui paraît important de ne pas confondre consommation d'alcool et addiction, comme l'avis pourrait parfois le laisser entendre.

Afin d'améliorer l'efficacité de la prise en charge des personnes concernées par une addiction, l'avis appelle à promouvoir une politique fondée sur la réduction des risques, associée à une diminution de la consommation.

Une telle approche présente en effet de multiples avantages : faciliter l'entrée des personnes dans un dispositif d'accompagnement, adapter la prise en charge thérapeutique aux difficultés de chaque patient en favorisant ainsi ses chances de réussite.

Cette forme de réponse face aux addictions a d'ailleurs fait ses preuves pour rompre avec la dépendance aux produits stupéfiants illicites, comme elle a récemment montré des résultats prometteurs sur l'arrêt progressif du tabac.

Dès lors, il est souhaitable que les dispositifs s'inscrivant dans ce cadre puissent être mieux diffusés et leur accès facilité pour tous.

Dans les Centres de formation des apprentis comme dans les entreprises du secteur de l'artisanat, la prévention et la lutte contre les addictions à l'alcool et aux drogues illicites, s'inscrivent depuis longtemps dans les démarches de santé-sécurité au travail.

C'est ainsi que la sensibilisation aux risques liés à de telles addictions, fait partie intégrante des différents cursus proposés aux apprentis du bâtiment. En outre, quel que soit le métier préparé, des actions pédagogiques et concrètes sont menées auprès des jeunes en formation, grâce au partenariat de nos organisations professionnelles avec la Sécurité routière.

Dans les entreprises, la vigilance s'impose également sur ces questions, au regard des risques d'accident professionnel. La prévention peut toutefois s'avérer délicate dès lors que les causes des addictions sont souvent multifactorielles. C'est pourquoi, comme le prévoit le dernier Plan santé au travail, il importe de concevoir des dispositifs d'accompagnement des TPE-PME afin de les aider dans la mise en œuvre d'une démarche globale de prévention.

Malgré certaines réserves, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.